

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 28 janvier 2010

n° 32

page 1 / 2

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Accord de la Ville de Châtellerauld pour demander un cofinancement du Ministère des Affaires Etrangères et européennes pour un projet en faveur du développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement à Kaya.

Huit partenariats tripartites (soit 24 communes) sont concernés par un projet pilote autour de la coopération franco-germano-burkinabé. En France, le projet est mené par Châtellerauld, avec l'appui technique de Cités Unies France (C.U.F) et du programme Solidarité Eau, au Burkina Faso, par l'association des Maires du Burkina Faso (AMBF) et la Maison de la Coopération Décentralisée, enfin en Allemagne, par InWent – SKW (Service pour les communes du monde).

Châtellerauld et Herzogenaurach en Allemagne (ville de Franconie en Bavière, jumelée avec Kaya depuis 1972) participent à ce groupe pilote depuis mars 2007.

Les coordinateurs du projet ont proposé de travailler à une demande commune de cofinancement du Ministère des affaires étrangères et européennes pour la mise en place d'un programme thématique désigné "Gestion de l'eau et stratégies locales d'adaptation au changement climatique global", thème qui a été jugé prioritaire par la partie burkinabé.

Pour participer à atteindre l'objectif 7-C des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base), les partenaires burkinabé, allemands et français du projet mettent en œuvre à partir de 2010 un programme adapté au cadre communal.

Ce projet contribue à coordonner les programmes des coopérations multi et bilatérales (par exemple de l'Agence Française de Développement et du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau du Burkina Faso), des O.N.G et des associations sur le territoire communal, renforce la capacité de maîtrise d'ouvrage des communes (en y soutenant la création de services municipaux de l'eau et de l'assainissement – compétences transférées depuis 2009 par l'État aux communes burkinabé), contribue à la réalisation et à l'entretien d'ouvrages d'eau et d'assainissement au Burkina Faso. Les collectivités impliquées mèneront des actions de sensibilisation et d'éducation au développement au Sud et au Nord.

L'étude de faisabilité (Cf délibération du conseil municipal n°35 du 16 septembre 2009) est en voie de finalisation au Burkina Faso. Un compte-rendu intermédiaire a été présenté le 15 janvier 2010. Cette étude apporte les informations permettant de répondre à l'appel à projet du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes – Programme 209. Les financements communaux peuvent être complétés pour chaque commune par des financements résultant de la loi Oudin-Santini (mobilisé par le SIVEER à Châtellerauld, et auprès de l'Agence de Bassin Loire Bretagne). En organisant la réponse coordonnée de plusieurs collectivités du Nord, en mutualisant les mesures d'accompagnement (formation des élus et des personnels communaux et coordination technique au Sud) les communes françaises se donnent les moyens de porter les contributions du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) à 35% des dépenses du projet. En tant que chef de file, il est proposé que Châtellerauld introduise la demande de cofinancement du MAEE pour les 8 coopérations françaises.

* * * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 28 janvier 2009

n° 32

page 2 /2

VU les articles L 1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales, autorisant l'action extérieure des collectivités locales dans le cadre des conventions ;

VU la convention de jumelage avec la commune de Kaya du 11 juillet 1976, renouvelée le 22 juin 1996 ;

VU le protocole de coopération décentralisée du 1er novembre 2009,

CONSIDERANT que la Ville de Châtellerault entend participer à l'amélioration des conditions de vie de la population de Kaya, sa ville jumelée au Burkina Faso, dans la logique des Objectifs du millénaire pour le Développement , et notamment de l'objectif 7;

CONSIDERANT la demande de la municipalité de Kaya et de 7 autres communes du Burkina Faso lors des Journées Européennes du Développement en novembre 2008 à Ettlingen et Strasbourg, et lors de la conférence de la coopération Châtellerault Kaya en novembre 2008,

CONSIDERANT les critères d'attribution des cofinancements du M.A.E.E

CONSIDERANT qu'une première tranche de financement est prévue au budget 2010 de la commune de Châtellerault prévus pour la coopération Châtellerault Kaya,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire ou son représentant à :

- répondre à l'appel à projet – Programme 209 (Priorité géographique Afrique Subsaharienne - Partenariat entre le MAEE et les collectivités territoriales pour le secteur de l'eau et de l'assainissement) pour les communes de Châtellerault, Dreux, Epernay, Laval, Montbéliard, Morlaix, Saint-Priest et Vence.

- signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée sur les lignes 048/6041/4400 du budget communal

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 01/02/10
Publié en mairie le 01/02/10

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault